



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2021/1162

Le Directeur

Objet : Délégation de signature à Monsieur Frédéric BOCZKOWSKI, Directeur adjoint de la clientèle et des affaires juridiques

Le Directeur du Centre Hospitalier Henri EY à BONNEVAL

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35 ;

VU la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la loi n° 2011-803 du 05 juillet relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;

VU l'arrêté du 11 juillet 2016 de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier de Bonneval à compter du 29 août 2016 ;

Vu la décision n° 2020/522 du 14 janvier 2020 de recrutement de Mr Frédéric BOCZKOWSKI en qualité de Directeur-adjoint en charge des projets et des coopérations et, de la direction de la clientèle, des usagers et des affaires juridiques ;

CONSIDERANT l'arrivée le 1^{er} juin 2021 de Madame Aurore BEAUVOIS, Adjoint des Cadres à la direction de la clientèle, des usagers et des affaires juridiques ;

CONSIDERANT l'organigramme fonctionnel de la Direction du Centre Hospitalier ;

Signature des
Mandataires :

DECIDE

Frédéric BOCZKOWSKI

Article 1

Cette décision annule et remplace la décision n°2020/691.

Article 2

Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du Centre Hospitalier Henri Ey à Bonneval, délègue sa signature à Monsieur Frédéric BOCZKOWSKI, Directeur adjoint, chargé de la direction de la clientèle, des usagers et des affaires juridiques, aux seules fins de lui permettre de signer les récépissés de notification d'ordonnances rendues par le Juge des Liberté et de la Détention, lors des audiences de patients instituées par la loi du 05 juillet 2011 visée en préambule.

Article 3

Monsieur Frédéric BOCZKOWSKI s'engage à avertir le Directeur d'établissement des évènements qui, en de leur nature ou de leur gravité, sont susceptibles notamment d'engager des conséquences financières, la responsabilité du représentant légal ou d'impacter l'image du Centre Hospitalier Henri Ey.

Article 4

En cas d'absence déclarée ou d'empêchement de Monsieur Frédéric BOCZKOWSKI, Madame Aurore BEAUVOIS, Adjoint des cadres, reçoit délégation pour signer les courriers, documents ou actes énumérés dans l'article 2 relevant de la direction de la clientèle, des usagers et des affaires juridiques. Elle est strictement soumise aux mêmes obligations que Monsieur Frédéric BOCZKOWSKI.

Article 5

Les courriers, documents ou actes doivent porter la mention « Pour le Directeur et par Délégation ».

Article 6

La présente décision prendra effet au 1^{er} juin 2021.

La présente délégation peut être retirée à tout moment.

Fait à Bonneval
le 1^{er} juin 2021

Philippe VILLENEUVE



Directeur

Destinataires :

- Préfecture (recueil actes administratifs)
- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Monsieur BOCZKOWSKI
- Madame BEAUVOIS
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)
- Direction